

Le Plan de Relance de la Wallonie

Métaobjectifs
et projets illustratifs



Les crises de ces dernières années ont démontré la nécessité **d'accélérer la transition socio-économique et environnementale** de la région wallonne :

- La **pandémie de Covid19** a rappelé l'importance de pouvoir compter sur des services publics forts et de qualité, tout en soulignant notre trop grande dépendance à l'importation de biens stratégiques que nous pourrions produire nous-mêmes ;
- Les **inondations et les sécheresses de 2021** nous ont fait prendre conscience des conséquences du dérèglement climatique et de l'urgence à accélérer la transition environnementale de la Wallonie ;
- La **guerre en Ukraine de 2022** et la crise énergétique consécutive ont mis en exergue notre dépendance énergétique et alimentaire et nous contraint à renforcer notre autonomie dans des domaines stratégiques.

Le Plan de Relance de la Wallonie doit servir de **catalyseur** pour que la région fasse un bond en avant en matière de développement socio-économique et environnemental.

Il s'agit aussi d'un Plan de Résilience qui doit permettre à la Wallonie de **faire mieux face aux prochaines crises**.

Le Plan de Relance a une **visée à long terme** : les mesures qu'il contient **produiront une grande part de leurs effets** (sur l'offre, la création d'entreprise, la productivité, la diminution des gaz à effet de serre...) **dans plusieurs années**.

Pour cette raison, les métaobjectifs auxquels il entend contribuer sont fixés **à l'horizon 2030**. Le Plan ne pourra être considéré comme une réussite (totale ou partielle) **qu'en fonction de la situation de la Wallonie à cette échéance**.

Ces grands objectifs sont les suivants : **en 2030, en Wallonie...**

- 🔗 **L'industrie manufacturière et le secteur de la construction** représenteront **25% du PIB** ;
- 🔗 Les **sites naturels protégés** représenteront **5% du territoire** ;
- 🔗 Les **émissions de gaz à effet de serre** seront **réduites de 55%** par rapport au niveau de 1990 ;
- 🔗 La **part des citoyen.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** aura **diminué de moitié** par rapport à 2015 (et sera dès lors **passée de 26,5% à 13,25%**) ;
- 🔗 Le **taux d'emploi** pour les 20-64 ans sera de **75% minimum**.

Vous trouverez ci-après une liste exemplative de **décisions et réalisations illustrant la contribution du Plan de Relance à ces grands objectifs**. Un rapport annuel couvrant l'ensemble des projets du Plan sera par ailleurs publié prochainement.

Métaobjectif 1. En 2030, en Wallonie, l'industrie manufacturière et le secteur de la construction représenteront 25% du PIB

- ✓ **La législation a été adaptée en vue du déploiement de la 5G.** Ce projet fait partie du Plan national pour le haut débit fixe et mobile qui permettra d'atteindre **les objectifs européens en matière de connectivité d'ici 2025**. En sa séance du 14 octobre 2021, le Gouvernement a **désigné un groupe d'experts** chargé de remettre des recommandations concernant spécifiquement la révision des normes d'émissions des ondes dans le cadre du déploiement de la 5G. Sur la base des éléments repris dans le rapport déposé par ce groupe d'experts et dans le respect du principe de précaution, il a été proposé **d'adapter le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires**. Ce décret adapté, ouvrant la voie au déploiement sous conditions de la 5G en Wallonie, a été **adopté par le Parlement le 7 décembre 2022**.
- ✓ **Un appel à projets pour un budget total de 25 millions d'euros sera lancé en 2023** en vue de favoriser l'implémentation en Wallonie de projets **de production, de reconditionnement et/ou de recyclage des batteries** et sous-produits issus de leur production. Tous les projets de production, de reconditionnement et/ou de recyclage de batteries électrochimiques sont visés, mais **l'emphase sera mise sur des technologies destinées aux applications du futur (notamment voitures électriques et stockage des énergies intermittentes)**.
- ✓ **Un appel à projets en matière de décarbonation des entreprises industrielles wallonnes a été lancé en 2021 pour un budget de près de 49 millions d'euros.** À la suite de cet appel, **7 projets ont été sélectionnés** par le Gouvernement. Par exemple, citons le projet porté par **Luminus, AGC Glass Europe, Materia Nova et Fluxys** visant à **produire de l'hydrogène dite « turquoise »** à partir du procédé de plasmalyse hybride qui consiste à scinder la molécule de méthane en hydrogène et carbone solide.
- ✓ **Un appel à manifestation d'intérêt a été publié en février 2020 en vue de développer une filière wallonne de production et de valorisation d'hydrogène.** Après analyse des dossiers soumis, **deux projets ont été retenus** pour un budget total de **88 millions d'euros** :
 - **Le projet Columbus** : il consiste à concentrer du CO₂ provenant d'un type innovant de four à chaux et à le combiner à de l'hydrogène vert pour **produire de l'e-methane**, un gaz synthétique renouvelable de haute qualité. Ce gaz pourra être **directement injecté dans le réseau de gaz ou utilisé dans l'industrie ou**

encore comme carburant de substitution dans le secteur des transports (jusqu'à -162 000 t de CO₂ / an) ;

- **Le projet John Cockerill Hydrogen** : il vise à **améliorer les performances technologiques des électrolyseurs alcalins pressurisés**, brique essentielle de la chaîne de valeur de l'hydrogène décarboné, et à **créer une usine d'assemblage d'électrolyseurs à haute puissance**.

La phase de recherche de ces deux projets a débuté et il sera possible de faire état de premiers résultats dans 6 mois.

- ✓ **Un état des lieux de la filière de la formation en alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans a été effectué** entre mai 2022 et janvier 2023 par l'asbl Agir Pour l'Enseignement (APE), sous le contrôle d'un Comité de pilotage politique. Fin 23 janvier 2023, les partenaires sociaux ont remis leur avis sur le rapport remis. Le 9 février 2023, **les Gouvernements et Collège des 4 entités francophones ont pris acte du rapport et ébauché les premières lignes méthodologiques relatives à la suite des travaux** à mener dans le but d'identifier les réformes de court, moyen et long terme.
- ✓ **15 nouveaux projets de réhabilitation de friches industrielles pour une superficie totale de 428.587 mètres carrés** ont été approuvés par le Gouvernement le 1^{er} décembre 2022 (papeteries Catala à Braine-le-Comte, Site des Capsuleries à Chaudfontaine, ancienne fonderie du Lion à Couvin...). L'objectif est de disposer d'une **réserve foncière assainie et prééquipée** afin de pouvoir répondre aux besoins régionaux en matière d'aménagement du territoire en vue de **pourvoir à différentes affectations économiques et promouvoir des relocalisations industrielles**.
- ✓ **Deux appels à projets ont été lancés en vue de contribuer à la relocalisation de la filière de transformation du bois feuillu** afin de limiter la dépendance à l'exportation :
 - **Projets de recherche et développement (R&D) de la valorisation locale du bois feuillu**. Un premier volet vise la recherche industrielle dont les porteurs de projets sont des unités de recherche d'universités ou hautes écoles, ou des centres de recherche. Un deuxième volet concerne le développement expérimental dont les porteurs de projets sont des entreprises. **9 projets ont été sélectionnés en décembre 2022**. Par exemple, une subvention a été accordée à **la société coopérative Les copains du bois** en vue de financer le développement d'un **prototype de séchoir en cogénération solaire - biomasse**.
 - **Projets d'investissement pour permettre aux entreprises de moderniser et diversifier leur équipement et leurs produits** de manière innovante afin qu'elles soient plus compétitives et concurrentielles. **14 projets ont été sélectionnés** : matériel pour le traitement thermique du bois, pour le sciage, pour le broyage...

- ✓ **Un appel à projets a été lancé** en décembre 2021 dans le cadre du développement d'une économie circulaire visant à **renforcer la prévention des déchets, le réemploi et la préparation au réemploi, ainsi qu'à faciliter et amplifier le recyclage qualité, le prétraitement et la valorisation matière des déchets**. Faisant suite à cet appel, **68 projets ont été sélectionnés** par le Gouvernement en juillet 2022. Par exemple, une subvention a été octroyée à la **Société intercommunale BEP-Environnement** pour financer un **projet de réduction du transport de déchets évacués depuis les recyparcs vers les centres de transfert ou points de recyclage via compaction**. Le projet devrait permettre de réduire d'environ 40% le nombre de transports de déchets ce qui, appliqué aux 7 recyparcs sélectionnés, donne lieu à une **économie d'environ 135 t de CO2 par an**.

- ✓ Différentes actions ont été menées en vue de **faciliter la participation des TPE et PME aux marchés publics wallons** : des canevas de **cahiers spéciaux des charges orientés entreprises** ont été validés ; la **cellule d'accompagnement des acheteurs publics** est opérationnelle ; la **cellule d'accompagnement des PME/TPE** devrait être mise en place durant le 3ème trimestre de l'année 2023 ; un **répertoire des entreprises** est en cours d'élaboration. Ces initiatives sont accompagnées d'une **mise en réseau des acheteurs publics en Wallonie** qui vise à professionnaliser ceux-ci, mais aussi à mettre en lumière les bonnes pratiques existantes. **Le travail de co-construction avec les partenaires sociaux et environnementaux** a également été entamé et sera poursuivi.

- ✓ Dans le **secteur du spatial**, plusieurs projets ont été financés dans le cadre **d'appel à projets dans les domaines de l'observation de la Terre et des lanceurs astronautiques**. Par exemple :
 - **Win4Launch** (volet lanceurs), porté par l'ULB en partenariat avec l'ULG, l'UCL, CENAERO, SIRRIIS, MULTITEL. Le projet porte sur les vannes cryogéniques, les actuateurs électromécaniques de poussée, les outils de prédiction de réponse aéro-thermo-mécanique des systèmes de contrôle aérodynamique et de protection, un outil de simulation pour corrections de trajectoires/orbites. **Le financement s'élève à 5.7 millions €.**

 - **Win4Space** (volet observation de la Terre), porté par l'ULG en partenariat avec l'UCL, CENAERO, MULTITEL et SIRRIIS. Le projet vise porte sur les instruments embarqués, la plateforme satellitaire, le transfert des données satellite-terre et le traitement des données. **Le financement s'élève à 10.7 millions €.**

18,7 millions € ont par ailleurs été débloqués en vue d'investir dans de **nouvelles infrastructures de pointe**, notamment en support aux constellations SmallSat d'observation de la terre.

- ✓ **7 projets de recherche collaborative entre entreprises wallonnes dans le domaine de la défense** ont été sélectionnés en décembre 2022. L'objectif poursuivi est de contribuer à l'augmentation de l'excellence des acteurs et de participer à la transition de la filière. Parmi les projets retenus, citons par exemple le **projet CRESCENDO**, coordonné par Thalès Belgium, qui vise notamment à répondre aux menaces liées à la cybercriminalité. Plus précisément, l'objectif est d'élaborer des solutions permettant de résoudre les problèmes d'interopérabilité et améliorer la sécurité des systèmes de communication militaire sécurisée afin d'augmenter l'autonomie et le spectre d'actions des forces armées des états membres de l'Union Européenne dans le cadre de l'OTAN.

Métaobjectif 2. En 2030, en Wallonie, les sites naturels protégés représenteront 5% du territoire

✓ Deux parcs nationaux ont été créés en décembre 2022 :

- **Le parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse** qui s'étend sur 5 communes (Viroinval, Couvin, Chimay, Froidchapelle et Momignies) et sur 2 provinces. Cette superficie de plus de 22.000 ha proposera trois zones bio-géologiques distinctes (la Fagne, la Calestienne, une partie de l'Ardenne).
- **Le parc national de la Vallée de la Semois** qui s'est construit autour d'un partenariat avec le WWF-Belgique. Ce domaine de près de 29.000 ha s'inscrira sur les communes de Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul et Vresse-sur-Semois.

Il s'agit, via ces parcs, de valoriser un **patrimoine naturel d'exception** à des fins de conservation de la nature et de valorisation touristique. Les dynamiques de territoire créées autour de ces projets **généreront des emplois** dans le secteur de l'éco-tourisme et de l'HORECA. Avec cette reconnaissance internationale, les Wallon.ne.s pourront par ailleurs profiter encore mieux des territoires riches en biodiversité proches de chez eux.

✓ 33 projets ont été sélectionnés en vue de multiplier les espaces verts et la présence de la nature dans les milieux urbains. Concrètement, il s'agit, d'une part, de créer des parcs urbains dans 17 villes wallonnes et, d'autre part, de renforcer le maillage vert et bleu via 16 projets de développement du couvert végétal par la plantation d'arbres, de bosquets, de taillis, de haies, de vergers, la création de plans d'eau, de zones humides... L'objectif est avant tout **d'améliorer la résilience de nos territoires face au changement climatique mais aussi la qualité de vie, le bien-être et la santé des habitants.**

✓ Des moyens ont été accordés au DNF et aux associations agréées afin **d'acquérir, de restaurer et de valoriser des terrains qui viendront renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie** et permettront ainsi de préserver la biodiversité. Ces actions concerneront un **total de plus de 2.500 hectares** et contribueront à l'objectif de protection de 1.000 hectares de nouvelles réserves naturelles par an.

Métaobjectif 3. En 2030, en Wallonie, les émissions de gaz à effet de serre seront réduites de 55% par rapport au niveau de 1990

- ✓ **Des bus moins polluants ont été achetés pour 44 millions d'euros en vue d'accélérer le verdissement de la flotte de bus wallonne.** L'objectif est d'acquérir 400 bus « plus propres » (hybrides, CNG, hydrogène, électriques...) d'ici 2024.
- ✓ **La quasi-gratuité des transports en commun pour les 18-24 ans (12 € / an), les 65 ans et + et les bénéficiaires de l'intervention majorée** est effective depuis le 1^{er} septembre 2022.
- ✓ **Un réseau cyclable express dans le Brabant wallon vers Bruxelles est en cours de développement** afin d'assurer une continuité des itinéraires vers la capitale. Concrètement, 2 axes seront aménagés : l'autoroute E411 et la N275. **Les travaux de la cyclostrade N275 devraient être terminés au premier trimestre 2023. Pour la cyclostrade E411-N4, les travaux se feront en trois phases et doivent se terminer en juin 2024.**
- ✓ **88 millions d'euros** ont été octroyés aux communes wallonnes le 8 décembre 2022 afin de **réaliser des aménagements cyclables, piétons ou favorables à l'intermodalité à travers l'aménagement et l'amélioration de l'accessibilité à des Mobipôles.**
- ✓ Le Gouvernement a adopté le 17 mars 2023 **un décret permettant la mise en œuvre effective des communautés d'énergies renouvelables ou citoyennes ainsi que le partage d'énergie au sein d'un même bâtiment.** Dans le cadre du PRW, **un appel à projets sera lancé pour permettre l'émergence à court terme de 35 communautés d'énergies renouvelables (CER) opérationnelles et viables.** Concrètement toute personne physique, autorité locale, petite ou moyenne entreprise (à condition que leur participation ne constitue pas leur principale activité commerciale ou professionnelle) peut décider de constituer une CER dont les membres partagent l'énergie produite. **Un cahier spécial des charges sera validé prochainement pour la désignation d'un adjudicataire pour le suivi et l'encadrement de cet appel à projets.**
- ✓ **Un appel à projets a été lancé à destination des pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.** Sur les 166 dossiers reçus, **98 projets** ont été sélectionnés. Le **premier paiement de l'acompte** a suivi rapidement, ce qui permet à chaque bénéficiaire de la subvention de commencer sans tarder la suite des opérations.

- ✓ Un vaste plan de rénovation énergétique des infrastructures sportives locales a été validé pour un montant total de **78,9 millions d’euros**, dont 66,7 millions d’euros à charge de l’enveloppe allouée par l’Europe. Les **85 lauréats** retenus à la suite à l’appel à projets permettront de diminuer massivement l’impact environnemental des infrastructures sportives en améliorant leur performance énergétique et en favorisant la reprise économique. La surface totale à rénover se chiffre à **plus de 170.000 m²**.

- ✓ La **révision du dispositif UREBA « classique »**, outil de rénovation du bâti public destiné à réduire la consommation énergétique, a été **adoptée par le Gouvernement le 13 octobre 2022**. Les adaptations principales proposées touchent notamment à l’élargissement des conditions d’éligibilité (public cible, bâtiments éligibles) et à l’augmentation du taux de subventionnement. Par ailleurs, un **appel à projets UREBA « exceptionnel »** a été lancé et **319 projets ont été sélectionnés** par le Gouvernement le 15 décembre 2022, pour une surface totale de **plus 470.000 m²** et un montant global de primes de **77 millions d’euros**. **Deux autres appels à projets** du même type **viennent d’être approuvés** par le Gouvernement ce 5 avril 2023 tandis que **la fin des travaux du premier appel à projets est attendue pour 2024**.

- ✓ Des **primes** ont été mises en place ou leurs conditions d’obtention ont été modifiées pour **encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés** :
 - **Une prime simplifiée pour les isolations de toitures et petits travaux améliorant la qualité et l’efficacité énergétique du logement** (tels que la mise en conformité de l’électricité et du gaz, le raccordement à l’égouttage, des investissements relatifs aux systèmes de chauffage...). Elle est effective depuis le 1^{er} septembre 2022, sans devoir réaliser d’audit préalable du logement. Le montant de la prime est déterminé en fonction des travaux entrepris, des revenus du demandeur et de la composition de son ménage, avec un maximum de 80 % de la facture ;

 - **L’obligation de réaliser un audit pour obtenir la prime « chauffage »**, qui permet de remplacer son système de chauffage obsolète ou défectueux à moindre coût, **a été temporairement suspendue** ;

 - **Le montant de base de la prime « audit logement » a été revu à la hausse et est désormais de 150 euros**, contre 110 euros précédemment. Ce montant de base peut être multiplié par 1, 2, 3, 4 ou 6 en fonction des revenus et de la composition de ménage.

- ✓ Dans le cadre de la politique énergétique wallonne à l’horizon 2030 et de la déclaration de politique régionale, **le Gouvernement avait lancé un premier appel à projets pour la géothermie peu profonde le 8 juillet 2021**. Le projet du **nouvel Hôpital d’Ottignies**

avait alors été sélectionné pour un budget de 2.326.000 euros. **Un 2ème appel à projets pour la géothermie peu profonde a été lancé en juillet 2022.** Le 21 décembre 2022, le Gouvernement a **sélectionné 33 projets.** Par exemple, une subvention a été accordée à la **scrl Centr'Habitat** pour financer un **projet de puits géothermiques à La Louvière** visant à couvrir les besoins en chaleur, en froid et en eau chaude pour **50 logements neufs.**

Métaobjectif 4. En 2030, en Wallonie, la part des citoyen.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale aura diminué de moitié par rapport à 2015 (26,5% → 13,25%)

- ✓ **125 millions d'euros sont consacrés à la Politique Intégrée de la Ville en vue de stimuler la rénovation énergétique, de poursuivre la réhabilitation urbaine et de redynamiser l'économie des quartiers défavorisés.** Les villes de Charleroi, Liège, Mons, La Louvière, Tournai, Seraing, Verviers, Namur et Mouscron ont obtenu un financement dans ce cadre. **Les attributions des marchés et la réalisation des investissements au sein de ces neuf villes ont débuté** et des rapports d'état d'avancement intermédiaires sont prévus pour la fin 2023.
- ✓ **Des expériences pilotes vont être menées en vue lutter contre le sans-abrisme.** Ce projet vise à exercer un rôle **d'incubateur en innovations sociales en matière d'éradication du sans-abrisme.** Le pilotage du projet par l'Observatoire Wallon du Sans-abrisme, créé en 2022, permettra de tirer des apprentissages utiles dans le cadre du déploiement de la Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme. Il s'agira d'apporter au public cible une **amélioration qualitative de sa situation ainsi que des perspectives positives autour du projet de vie et d'insertion.** Parallèlement, le projet apportera un **encadrement concernant les situations d'assuétude et les problèmes de santé mentale de ces personnes ou tout autre problématique récurrente** touchant fréquemment ce public très fragilisé. Le travail en réseau, visant à renforcer l'offre de service selon les besoins des bénéficiaires, sera fortement encouragé. **L'appel à projets sera lancé au cours du premier trimestre 2023.**
- ✓ **Des subventions ont été octroyées à 9 relais sociaux et à 4 associations de promotions du logement (APL) pour renforcer les dispositifs Housing First / Housing Led,** qui consistent à faire du logement la première étape de l'insertion sociale des personnes sans-abri les plus fragiles. Concrètement, ces moyens ont permis de **renforcer les équipes existantes au sein de 5 relais sociaux** (Charleroi, Liège, Namur, Mons et Tournai), de **mettre en place de nouvelles équipes dans 4 relais sociaux** (La Louvière, Verviers, Brabant wallon et Luxembourg) et de **créer de nouveaux dispositifs dans les zones non couvertes par des relais sociaux par l'intermédiaire d'APL** (ASBL Collectif Logement pour le territoire de Huy-Waremme, ASBL Logement et Insertion pour le territoire de Dinant, ASBL Compagnons pour le territoire d'Ath, ASBL Château Mondron pour le territoire de Thuin-Philippeville). **À l'échéance du Plan de Relance,** les 5 relais sociaux disposant préalablement d'une équipe dédiée au « Housing First/ Housing Led » accompagneront au total **150 personnes sans-abri**, tandis que les 4 relais sociaux qui en

étaient dépourvus avant l'entame du présent projet en suivront **120 au total**, de même que les APL. **Les premiers chiffres en termes d'accompagnement seront disponibles mi-avril 2023.**

- ✓ **Un appel à projets en deux volets a été lancé en vue de la création de 3.143 places supplémentaires en crèche :**
 - **Le 1^{er} volet de l'appel à projets** visait spécifiquement **39 communes particulièrement fragilisées** (faible taux d'emploi des femmes, taux élevé de ménages monoparentaux, faible revenu par habitant et faible disponibilité au niveau des milieux d'accueil) : **75 dossiers ont été introduits (1.975 places) et tous ont été sélectionnés ;**
 - **Le second volet de l'appel à projets** était ouvert aux **autres communes** wallonnes de langue française : **179 dossiers ont été réceptionnés et des projets ont été sélectionnés pour un total de 1.593 places.**

Pour les projets disposant déjà de l'infrastructure nécessaire à l'accueil des jeunes enfants (ou presque), **les premières places verront le jour cette année** : 177 nouvelles places devraient s'ouvrir durant l'année 2023 ainsi que 278 nouvelles en 2024. Le reste des places ouvrira en 2025 et 2026 en fonction du calendrier des travaux de rénovation ou de construction des infrastructures.

Le Plan de Relance **finance également l'emploi subsidié pour les deux volets**, via une aide à la promotion de l'emploi (APE) à concurrence d'1,5 ETP pour 7 places ouvertes. L'ONE complète le financement dans sa sphère de compétence.

- ✓ **Un appel à projets**, lancé en novembre 2022, permet de **rénover ou créer 907 places de logement ou d'accueil pour les publics en grandes difficultés ou en situation de sans-abrisme**. Ce projet permet d'offrir un toit ou un accueil à des centaines de personnes qui en ont besoin, leur permettant d'entamer leur réinsertion avec un accompagnement professionnel adéquat. Parmi ces places, **150 seront destinées aux femmes victimes de violences**. Les projets ont été **sélectionnés fin 2022**. Pour les travaux les plus légers, **les premières réalisations devraient aboutir en 2024**.
- ✓ **Des appels à projets ont été lancés** dans le cadre d'un projet de développement de **125 unités de logements inclusifs et solidaires** équipés des dernières technologies permettant d'assurer aux personnes en perte d'autonomie (en raison de l'âge et/ou d'un handicap) de vieillir dans leur habitation :
 - **Volet « logements »** : le Gouvernement a validé le 10 mars 2023 une **première sélection de 7 projets**. Un **second appel à projets** devrait suivre afin de compléter l'offre de logements.

- **Volet « dispositifs d'assistance digitale »** : en décembre 2022, le **Gouvernement a sélectionné 5 prestataires en vue d'installer 15.000 boîtiers d'assistance digitale**. Il s'agit de capteurs environnementaux connectés à une box (intelligence artificielle) qui analyse le rythme de vie de la personne à travers un logiciel d'apprentissage automatique. En cas de situation anormale, une alerte s'enclenche pour prévenir la centrale et appeler, si nécessaire, un proche. Les données pourront, si nécessaire, faire l'objet d'un suivi avec le soutien du personnel d'accompagnement et de soins, dans le respect des normes relatives à la vie privée. Ces dispositifs permettront aux personnes de vivre à domicile le plus longtemps possible en toute sécurité. **Une première phase de testing des dispositifs d'assistance se clôturera en juin 2023.**

- ✓ En novembre 2022, le Gouvernement a sélectionné **50 projets** en vue de la création de **801 logements publics éco-responsables** pour un budget de **75 millions d'euros** (logements préfabriqués à haute performance environnementale). Un **accord-cadre de conception-construction en écoconstruction** a par ailleurs été lancé. Il vise à permettre la désignation par la Société Wallonne du Logement de consortium (architecte, entrepreneur) qui seront ensuite consultés par les Sociétés de Logement de Service Public pour la mise en œuvre des projets. **Le marché a été attribué le 23 décembre 2022.**

- ✓ **1.149 logements étaient en cours de rénovation et 76 logements ont été rénovés en 2022** en vue de faire face à la pénurie de logements d'utilité publique en Wallonie. L'objectif est de rénover **20.000 logements sur la période 2020-2025 pour un budget total de 721 millions d'euros**, et ce en vue d'atteindre un label PEB de niveau B minimum dans un premier temps et, à terme, de niveau A.

- ✓ **Le règlement d'octroi des crédits hypothécaires sociaux a été modifié le 14 juillet 2021 en vue d'élargir les conditions d'accès à ces crédits** avec une attention particulière pour les ménages de condition modeste, les jeunes et les familles monoparentales. **Pour l'exercice 2022, 1.277 crédits ont été octroyés par le Fonds du Logement.**

Métaobjectif 5. En 2030, en Wallonie, le taux d'emploi pour les 20-64 ans sera de 75% minimum

- ✓ **19 projets ont été déposés le 24 mai 2022** auprès de l'Agence Fonds social européen dans le cadre du projet « **Territoires zéro chômeur de longue durée** » qui a pour but d'offrir un contrat de travail à toute personne sans emploi depuis plus de 2 ans au sein de territoires définis. Sont éligibles les territoires des Arrondissements de Charleroi, Liège, Mons, La Louvière, Verviers et Namur ainsi que la Province du Luxembourg. L'objectif est que chaque personne sans emploi depuis plus de 2 ans sur le territoire puisse participer à l'expérimentation pilote. **La fin du processus de sélection est prévue pour fin avril 2023.**
- ✓ **7 dispositifs « Coup de boost » ont été mis en place et sont désormais opérationnels.** Il s'agit de ceux de Mons, Charleroi, Namur, Arlon, Liège, La Louvière et Wallonie picarde. Les dispositifs du Brabant wallon, de Verviers et de Huy ouvriront courant 2023. Concrètement, des conseillers et accompagnateurs sociaux développent, au sein de ces dispositifs, un **encadrement spécifique et intensif d'une durée de six mois auprès des jeunes wallons qui ne sont ni à l'emploi, ni à l'enseignement, ni en formation** (en anglais « NEET », pour Not in Education, Employment or Training). L'objectif du suivi mis en place est de les **mener vers un emploi durable, la reprise d'études ou des formations qualifiantes**, et ce via des actions telles que des visites d'entreprises et de centres de formation ou un suivi psychosocial. Chaque dispositif « Coup de Boost » accompagne une cinquantaine de NEETs par année. À ce stade, **285 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement.** À l'échéance du Plan de Relance, ce sont **1.500 NEETs qui auront bénéficié du dispositif.**
- ✓ **La réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi a été adoptée au Parlement fin 2021.** Elle consiste à **élargir l'offre de services d'accompagnement**, en intégrant notamment les nouveaux outils digitaux, et à **faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises.** L'objectif est de renforcer la mobilisation et le soutien des demandeurs d'emploi afin de proposer à chacun d'entre eux un accompagnement adapté à leur situation, leur profil et à l'environnement socio-économique dans lequel ils évoluent.
- ✓ **Un plan d'actions a été élaboré en vue d'apporter une réponse rapide aux problématiques tant des apprenants que des opérateurs et des entreprises dans le cadre de la formation en alternance.** Il a été transmis pour avis aux partenaires sociaux et approuvé fin 2022 par les 3 autres entités. Il a été présenté pour approbation au Gouvernement le 9 février 2023, parallèlement à l'état des lieux transversal. **Il comprend de mesures telles que :** facilitation de l'accès au certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) pour les diplômés de l'IFAPME et du SFPME, simplification des

procédures pour valoriser les acquis entre les opérateurs d'enseignement et de formation, reconnaissance mutuelle des diplômes et certifications professionnelles dans l'ensemble des fonctions publiques (au niveau fédéral et des entités fédérées), *etc.*

- ✓ Le **déploiement d'outils digitaux** pour soutenir l'action de **800 formateurs** de l'IFAPME auprès de plus de **6.000 apprenants** ; la **formation au tutorat** de **600 professionnels** ; le **renforcement des partenariats avec les entreprises** via le déploiement d'un réseau de référents sectoriels
- ✓ **La prime de formation des demandeurs d'emploi est passée au 1^{er} janvier 2023 de 1 à 2 euros** par heure de formation effectivement suivie, quelle que soit la date de signature du contrat de formation.
- ✓ **Une prime pilote de 2.000 euros a été créée et est octroyée depuis le 1^{er} janvier 2022** dans le cadre des travaux de reconstruction à la suite des inondations de juillet 2021, afin d'inciter les demandeurs d'emploi à se former aux métiers en pénurie des secteurs de la construction, du bois et de l'électricité.
- ✓ **Le dispositif « Tremplin 24mois+ » va être pérennisé.** Il consiste à octroyer une prime à l'employeur qui engage un demandeur d'emploi inscrit au Forem et inoccupé depuis au moins 24 mois. Depuis le début du projet, **1151 engagements ont eu lieu** dans le cadre de ce dispositif. La pérennisation du dispositif passera également par **l'adoption de textes légaux**, qui sont en préparation. Des **développements informatiques** relatifs à la gestion des primes sont en outre prévus pour 2023.
- ✓ **Des centres de formation sont en cours de construction, rénovation ou agrandissement.** Par exemple :
 - **Le Biotech Campus**, dont l'objectif est de maintenir le secteur wallon des biotechnologies et la biopharmacie à la pointe sur l'échelle internationale. **Le chantier, qui représente un montant de près de 25 millions d'euros, a débuté à Gosselies le 13 décembre 2022. Le campus sera opérationnel en 2025.**
 - **Le centre Aptaskil** : le secteur de la chimie et des biotechnologies est en manque de main-d'œuvre qualifiée et il convient d'augmenter la capacité formative, notamment par un renforcement du Centre de compétence Aptaskil (anciennement Cefochim). **A Liège, l'aménagement intérieur d'un bâtiment existant situé au Mont Légia (LégiaPark) est en cours** et devrait être terminé fin 2023. **À Senefte, la partie construction est terminée.** Le bâtiment a été inauguré et des activités de formation pourront y être entamées début 2023. **Il restera une partie d'aménagement intérieur de bâtiment qui devrait se terminer fin juin 2024.**

- **Les Digital Factories**, qui sont des **espaces de formation aux compétences numériques** nécessaires pour un parcours vers et dans les emplois de la transition digitale du marché du travail. Au total, **9 Digital Factories** seront créées à travers toute la Wallonie pour accueillir demandeurs d'emploi et travailleurs. **La première Digital Factory sera opérationnelle en 2024 et les autres le seront successivement entre 2025 et 2026.**